

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2009)
Heft: 1836

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

l'enseignement ordinaire des enfants souffrant de handicap.

Mineurs sans papier

Un chapitre important porte sur la situation des enfants réfugiés, demandeurs d'asile et non accompagnés. Le Rapport dénonce fermement (il parle de "*mesures choquantes*") le traitement réservé à cette catégorie d'enfants particulièrement fragilisés. Ils bénéficient très rarement de mesures d'assistance, ils partagent encore parfois leur lieu de détention avec des adultes (c'est d'ailleurs une des réserves formulées par la Suisse lors de sa signature de la Convention), ils n'ont aucune perspective de formation professionnelle, etc. Cette situation tient bien évidemment aux durcissements successifs des lois sur les étrangers et sur l'asile, mais elle est encore aggravée par les disparités cantonales.

Demandes de coordination

Il s'agit de remédier aux conséquences discriminatoires du fédéralisme suisse, qu'il s'agisse des inégalités de traitement juridique et administratif ou du manque d'expérience (et donc de compétence) lié à l'émiettement des lieux de décision et de prise en charge.

A cette intention, le Réseau suisse des droits de l'enfant formule plusieurs demandes à l'instance fédérale. Il s'agit en particulier de créer une base légale claire, d'élaborer des standards minimaux pour la mise en œuvre des droits de l'enfant et de donner à une instance fédérale le mandat de vérifier le respect des principes de la CDE, tant en matière de textes législatifs que de procédures administratives. Quant à l'information, la Confédération devrait prendre les mesures nécessaires à améliorer la collecte des données et à en assurer la coordination dans l'ensemble

du pays. Il faudrait aussi introduire des mesures de protection unifiées dans les domaines les plus sensibles : fin de la détention administrative, détention séparée des mineurs et des adultes, interdiction des châtimens corporels, droit à la formation, notamment.

Et enfin, dans certains champs sensibles (adoption, procédures de divorce, droit de connaître sa propre identité), la demande est d'encourager la constitution d'instances régionales ou supra-cantonales afin de disposer de personnes formées et expérimentées.

On mesure bien, à la lecture de ce Rapport, à la fois l'évidence et l'urgence des mesures à prendre dans le domaine des droits de l'enfant – et le chemin encore à parcourir dans l'entremêlement des niveaux différents de compétences politiques et administratives afin de dépasser ces inégalités.